# DE
# QUELQUES ABUS
## INTRODUITS
## DANS LE SYSTÈME RELIGIEUX.

*On trouve chez les mêmes Libraires :*

Le Paysan et le Gentilhomme, anecdote récente, 2e édition ; in-8. : prix, broché, 2 fr. 50 c., et 3 fr. franc de port.

Le Voyage d'un Étranger en France pendant les mois de novembre et décembre 1816 ; in-8. : prix, broché, 5 fr., et 5 fr. 60 c. franc de port.

Nota. *Ces deux ouvrages sont du* Même auteur.

---

*La Notice des* Ouvrages Nouveaux *qui ont paru depuis le* 1er *Novembre* 1817, *chez* L'huillier, Libraire-Éditeur, *est à la fin de cet ouvrage.*

2.

# DE

# QUELQUES ABUS

## INTRODUITS

## DANS LE SYSTÈME RELIGIEUX.

---

PARIS,

L'HUILLIER, Libraire-Éditeur, rue Serpente, n° 16;
DELAUNAY, Libraire au Palais-Royal.

DÉCEMBRE 1817.

DE L'IMPRIMERIE DE FEUGUERAY,
rue du Cloître Saint-Benoît, n° 4.

# DE
# QUELQUES ABUS
## INTRODUITS
## DANS LE SYSTÈME RELIGIEUX.

Il y a un assez grand nombre de personnes qui croient, ou qui feignent de croire, que les attaques dirigées contre la religion, et le discrédit qui en était résulté pour ses ministres, ont été la véritable cause de la révolution. Je n'examinerai pas jusqu'à quel point il est juste d'attribuer à une cause unique ce qui a dépendu de tant de causes différentes, de tant d'événemens, d'une si grande complication d'intérêts; mais je dirai que la richesse et la puissance du clergé, l'inutilité et l'insolence des ordres monastiques, l'intolérance, les persécutions, une foule de droits absurdes ou inhu-

mains, exercés avec rigueur et soutenus avec emportement, ont amené la ligue des philosophes du 18e siècle contre la religion catholique, et donné naissance à la haine que le peuple fit éclater contre les prêtres. Ainsi, en suivant ce raisonnement, si la haine des prêtres et le mépris de la religion ont amené la révolution, comme ces sentimens n'étaient que le résultat des abus dont on vient de parler, ce sont ces abus eux-mêmes qui en ont été la cause première.

On eût pu, quand la voix publique s'éleva contre eux, les réformer successivement et céder à l'opinion qui les condamnait. Mais chacun défendit ses prérogatives, au maintien desquelles il prétendait le Ciel intéressé; personne ne voulut démordre de ses *droits* ni renoncer à ses prétentions. Cela fit que cet édifice, qui pouvait encore se soutenir si on avait voulu en retrancher tout ce qui le surchargeait, s'écroula de fond en comble; le peuple voyant qu'on ne voulait pas séparer la

religion de ses abus, trouva plus simple d'anéantir la religion.

Cependant cet anéantissement n'était pas au pouvoir des hommes, ni surtout d'une révolution aussi prompte. L'orage passa, et la religion se releva triomphante au milieu de ses temples en ruine. Mais, instruits par le malheur, ses ministres sentirent qu'il fallait renoncer, pour le moment, à tout ce qui avait amené la commotion terrible dont ils avaient été les victimes. Trop heureux de ce qu'on leur rendait, ils se soumirent à la nécessité et ne songèrent point à en obtenir davantage. Celui dont la main les relevait les circonscrivit dans leurs attributions spirituelles, et se garda bien de rétablir leur puissance temporelle. C'était moins peut-être par respect pour la liberté publique, que par respect pour l'opinion, dont il connaissait la puissance, quoiqu'il ne l'ait pas toujours autant ménagée.

Le clergé étouffant ses vieux souvenirs, renfermant ses vieilles idées, et dissimulant

ses regrets, parut s'accommoder de sa nouvelle existence; il fut même reconnaissant envers l'homme qui la lui avait rendue; il l'accabla de ses bénédictions, de ses louanges les plus emphatiques, et pria avec tant de zèle pour le succès de ses armes et la prospérité de sa famille, que celui-ci ne dut pas regretter ce qu'il avait fait pour un corps si reconnaissant et si dévoué.

Mais quand l'Europe en armes proclamant le principe de la légitimité, rendit à la France la dynastie que la révolution en avait éloignée, ce changement, si grand et si inespéré, changea tout-à-fait la contenance du clergé. Il s'avisa que ses anciennes prérogatives, que ses anciens droits que la révolution avait ou anéantis ou modifiés, étaient légitimes, et que leur rétablissement devait être la conséquence du nouveau système. Il annonca que s'il avait eu l'air de renoncer à ses prétentions, c'était pour céder à l'empire des circonstances; mais que, dans le fond du cœur, il avait toujours espéré les faire valoir en temps et lieu. Il

reconnut même qu'il avait eu tort de tant louer celui qu'il avait présenté à l'admiration des siècles comme un autre Charlemagne. Mais il atténua ce tort en nous faisant part de ses restrictions mentales, et nous sûmes alors qu'en ayant l'air de prier Dieu pour le soldat parvenu, il le donnait tout bas au diable.

Si tout ceci ne fut pas proclamé dans un manifeste en forme, il le fut au moins dans des sermons, dans des conversations et par un grand nombre de démarches. Les déclamations du clergé se réduisaient alors à ce peu de mots : « Nous détestons la révolution, nous voulons détruire tout ce qu'elle a établi, retablir tout ce qu'elle a détruit. Nous voulons que cette affreuse catastrophe ne laisse pas même une trace, pas un souvenir. En conséquence, nous allons faire renaître tous les abus qui l'ont amenée, afin d'en procurer bientôt une seconde à la France. »

Cette conduite produisit son effet; elle éveilla la défiance, elle ralluma une haine

mal éteinte, elle alarma des intérêts, et lorsque le 20 mars nous précipita dans une nouvelle révolution, elle servit merveilleusement les vues de ceux qui voulaient persuader au peuple que les intérêts révolutionnaires ne pouvaient obtenir de garantie de la part de l'ancienne dynastie.

Cependant ce gouvernement, qu'on rendait alors responsable de l'inconséquence du clergé, qu'on accusait hautement d'en avoir protégé les vues ambitieuses, méritait-il ce reproche ? Nullement. La Charte garantissait toutes les institutions amenées par la révolution. Le Roi avait juré de maintenir la Charte. Ainsi tout le monde devait être tranquille. Toutes les prétentions se trouvaient suffisamment contenues par ce *palladium* de nos libertés. Il n'en fut pourtant pas ainsi : ces prétentions étaient annoncées avec tant d'assurance qu'on s'en alarma malgré toutes les raisons qu'on avait de s'en moquer. Quelques concessions arrachées à la reconnaissance,

à d'anciennes affections, quelques tentatives trop faiblement réprimées, achevèrent de détruire la confiance.

Quand, après de nouvelles convulsions, l'ordre de choses, un moment renversé, se trouva encore une fois rétabli, on n'eut pas l'air de se souvenir des inconséquences graves auxquelles on pouvait attribuer en partie les derniers bouleversemens. Au contraire, fidèle à l'ancien système, on ne manqua pas de les attribuer au peu de protection accordée à la religion, au peu d'autorité rendue à ses ministres. Cette idée fit fortune un moment : heureusement ce moment fut court.

L'opinion, cette reine du monde, annonça qu'on ne nous rendrait pas le calme en faisant renaître les causes de tous nos troubles. Le Gouvernement entendit sa voix, et faisant un effort vigoureux pour se dégager des entraves dont une fausse politique l'embarrassait, il annonça la volonté ferme et inébranlable de maintenir cette Charte, ouvrage d'un prince éclairé qui avait senti,

en rentrant en France, les nouvelles obligations que lui imposait le nouvel ordre de choses.

On se rappelle assez quel déchaînement excita cette sage résolution, qui rendait l'espérance aux bons citoyens. Le Gouvernement, toujours indulgent pour ceux qui l'étaient fort peu à son égard, n'eut point l'air d'entendre tous les reproches qu'on lui adressait; ou les attribuant à un excès de zèle, il les excusa. Mais les batteries qui avaient été préparées pour faire marcher le système qui venait de s'écrouler étaient ou en action ou prêtes à y entrer. Un parti plus adroit ou moins opiniâtre en eût changé. Mais celui-ci mettant sa gloire à ne pas plier, continua de les faire jouer comme s'il avait encore eu pour soutien le Gouvernement à défaut de l'opinion. C'est alors qu'on vit marcher de front des choses qui paraissaient essentiellement opposées entre elles et même incompatibles. La liberté et la servitude, les lumières et les préjugés, l'amour de la patrie et le cagotisme se montrèrent à-

la-fois, non plus combattant l'un contre l'autre, mais ayant en quelque sorte conclu un accord tacite pour faire des prosélites chacun de leur côté Un prince, escorté des vœux de ses sujets, allait faire lui-même l'ouverture d'une session où les Députés de la nation devaient discuter nos libertés et nos intérêts. Spectacle imposant, digne à-la-fois du siècle, de la nation et du souverain qui le donnaient. Après cela, des missionnaires prêchaient contre nos institutions, promenaient des crucifix dans les rues, les plantaient dans les promenades publiques; on établissait des écoles à la Lancastre en même temps que des couvens se relevaient. Des lois importantes assuraient le triomphe de la liberté, des discours courageux rappelaient la nation au sentiment de sa dignité, pendant qu'on faisait communier publiquement les soldats et qu'on convertissait les hérétiques.

Il fut facile alors de reconnaître un système d'opposition qui tendait à entraver la marche du Gouvernement, parce que

le Gouvernement marchait avec l'esprit du siècle. Ce n'était point cette opposition courageuse, toujours prête à défendre la liberté publique contre les envahissemens du pouvoir; c'était, au contraire, une opposition qui voulait nous ramener sous la double servitude du pouvoir absolu et de la domination sacerdotale.

Cette opposition a produit de fâcheux effets; elle a empêché la confiance de s'établir; elle a semé de nouveaux germes de division entre les citoyens; elle a étonné l'Europe par ses succès qui furent prônés avec tant de chaleur, et qui, par le contraste qu'ils offraient avec nos institutions, durent donner une singulière opinion de notre caractère.

C'est la marche de cette opposition, ce sont les différens moyens qu'elle a employés, que je me propose d'examiner. Elle s'est manifestée de beaucoup de manières; mais je ne la considérerai ici que sous les rapports religieux. Fidèle au plan que je me suis tracé, on ne me verra pas confondre

dans mes attaques les excès du zèle avec les dogmes de la religion. En m'élevant contre les uns, je saurai toujours respecter les autres. Mon plan n'est pas non plus d'attaquer le clergé ni de chercher à le rendre odieux, mais seulement de combattre ses écarts et ses innovations. Encouragé par la pureté de mes intentions, je ne craindrai pas de signaler les abus, parce que je crois leur suppression nécessaire à l'affermissement du système constitutionnel, au maintien de la tranquillité publique et de l'honneur national; j'ajouterai même aux intérêts bien entendus de la religion. Si j'étais un hypocrite, je dirais que c'est ce dernier motif qui m'a fait prendre la plume; mais j'avouerai franchement que les deux premiers m'ont parus suffisans.

On ne manquera pas de dénaturer mes intentions et de m'attribuer celle de nuire au Gouvernement. Je répondrai à cela que non-seulement je n'ai pas voulu lui nuire, mais que j'ai cru le servir en lui disant la

vérité. La vérité est toujours utile à un Gouvernement qui sait l'entendre. Je puis m'être trompé dans les conséquences, mais je ne me suis pas trompé dans les faits ; si j'ai manqué ou dépassé le but que je me proposais en relevant nos erreurs, on devra encore me savoir gré de l'intention.

---

## DES MISSIONS.

Les missions avaient pour but, dans leur origine, de soumettre à l'église romaine les pays où les lumières de la foi n'avaient pas encore pénétré (1). Ignace de Loyola se sentit une vocation toute particulière pour ce genre de conquête, et ce fut son ordre qui produisit les plus célèbres paladins de cette chevalerie errante spirituelle.

On se demande par quel hasard on s'est avisé que la France, dans ces derniers temps, eût besoin de missionnaires. La religion catholique n'est-elle pas établie chez nous sur des fondemens solides ? Le culte n'est-il pas encouragé par les largesses du

(1) ... Il n'y a guère que les religions intolérantes qui aient un grand zèle pour s'établir ailleurs, parce qu'une religion qui peut tolérer les autres ne songe guère à sa propagation. (*Esprit des Lois*, liv. xxv, chap. 10.)

Gouvernement et protégée par son autorité? Oui ; mais après une révolution comme la nôtre, est-ce que tous les liens de la morale ne sont pas relâchés? Est-ce que l'incrédulité n'a pas jeté de profondes racines? Est-ce qu'il ne faut pas confondre les impies et les réduire au silence, éclairer ceux qui doutent et affermir ceux qui croient?

Voilà donc le but avoué des missions. Ainsi, que le Gouvernement s'épuise en mesures de conciliation, qu'il tâche d'éteindre les haines et d'effacer tous les souvenirs qui pourraient les rallumer, nous aurons des missionnaires bien imbus de l'esprit de l'Eglise, qui prêcheront qu'il n'y a point de paix avec l'impie ; que quiconque communique avec lui participe à sa souillure; que tout ce qui a été fait par l'impie, sous le règne de l'impie, quoique consacré par les lois, est damnable et doit être voué à l'exécration. Et qu'est-ce qu'on entend par l'impie? C'est quiconque a pris part à la révolution ; c'est quiconque, se fiant aux institutions et aux lois qu'elle a

amenées, a usé d'une des facultés que ces lois lui accordaient.

La première réflexion qui se présente ici, c'est pourquoi on a jugé que les ecclésiastiques légalement institués étaient insuffisans pour diriger leur troupeau. A-t-on craint qu'ils manquassent de zèle ou de lumières? Habitués à vivre au milieu de ceux dont le salut leur est confié, ne doivent-ils pas mieux les connaître que ces étrangers tout-à-coup transplantés parmi eux, et par conséquent ne doivent-ils pas mieux savoir proportionner à leurs besoins la nourriture spirituelle qu'ils doivent leur administrer? L'envoi de ces fougueux auxiliaires n'a-t-il pas dû être considéré par eux comme une preuve de défiance, et pour ainsi dire comme un certificat de mécontentement pour leur manière de remplir leurs fonctions?

Un bon curé soumis aux lois et au Gouvernement, occupé de maintenir la bonne harmonie parmi ses ouailles, n'écoutant que son bon sens, qui lui dit que le but

de la religion est de réunir les hommes ; que son cœur, qui lui dit que le premier devoir d'un chrétien c'est la charité ; un tel prêtre dut être bien surpris lorsque d'ardens propagateurs de la foi vinrent renverser son ouvrage, prêter à la parole apostolique le langage du fanatisme, semer la discorde où régnait la tranquillité, l'inquiétude où régnait la confiance, substituer aux bonnes œuvres et aux paroles de paix des cérémonies surannées et des apostrophes virulentes, et faire croire aux esprits rétrécis que l'indulgence dans un ecclésiastique n'était que faiblesse, et la piété douce et éclairée une absence de zèle.

Un prêtre tel que celui que je suppose, et tel qu'on en trouve peut-être encore parmi les curés de campagnes, cette classe du clergé la plus respectable et la moins favorisée, eût pu dire aux missionnaires :

« Qui êtes-vous, qui venez tout troubler parmi nous ? ai-je demandé votre coopération, ou mon troupeau a-t-il im-

ploré vos secours ? Nous n'avons pas eu besoin de vous jusqu'à présent pour remplir nos devoirs de citoyens et de chrétiens. Vous vous dites les amis du Roi, et vous parlez, vous agissez dans un esprit essentiellement opposé à celui qui dirige toutes ses actions. Vous vous dites les soutiens du Gouvernement, et vous ne cherchez qu'à détruire les effets de sa sage modération. Vous vous dites des messagers de paix, et vous prêchez la discorde avec les paroles de l'Evangile.

Pour moi, ma conscience ne me reproche rien : j'ai constamment encouragé dans leurs bons sentimens les chrétiens que je voyais assidus à remplir leurs devoirs de religion; j'ai tâché de réchauffer la piété de ceux en qui je voyais moins de ferveur ; je ne me suis jamais occupé de cette classe si nombreuse des indifférens près desquels mes sermons n'eussent servi de rien ; je n'ai point cherché à les convertir, parce que j'y aurais perdu mes peines ; mais je me suis gardé de les maudire, parce qu'ils sont encore

mes frères ; je me suis contenté de les recommander à la miséricorde du Seigneur, en attendant qu'il lui plaise d'ouvrir leurs yeux à la vérité et leur cœur à la foi.

» Mais vous, qu'avez-vous fait ? Prenant le langage de l'inspiration, vous avez exalté les chrétiens fervens, et lorsqu'il s'est trouvé parmi eux un esprit faible, vous en avez fait un énergumène ; vous avez éloigné des autels les chrétiens moins zélés que je tâchais d'encourager, et qui ont été effrayés du langage que vous prêtez à la religion ; vous avez enfin révolté, exaspéré cette classe nombreuse que j'avais toujours ménagée ; d'indifférens vous les avez rendus ennemis ; vous leur avez fait haïr ce qu'ils se bornaient à ne pas aimer ; vous leur avez inspiré des sentimens de vengeance contre les prêtres dont jusqu'à présent ils se contentaient de ne pas écouter les sermons.

» Attaquant sans ménagement tout ce qui choque vos opinions ou vos affections, vous n'avez pas même respecté ce qui est

consacré par les lois de l'Etat, et par vos imprudentes sorties vous avez également troublé la paix intérieure des familles et l'ordre de la société. Non contens de cela, vous avez lancé vos anathèmes contre les ecclésiastiques qui, cédant à l'empire des circonstances, ont continué de servir la religion par leurs efforts, et leur prochain par de bonnes œuvres, au lieu de conserver, comme vous, dans une vie oiseuse et inutile, leur superbe opiniâtreté; vous n'avez pas ménagé davantage ce qui émanait du chef de l'Eglise, et si les esprits ouverts à la raison n'eussent pas appris à mépriser ces vaines subtilités, vous eussiez ressuscité les querelles religieuses, comme vous en avez fait naître d'autres d'un autre genre.

» Que m'importe après cela que, favorisés par une autorité trop indulgente, vous promeniez solennellement des crucifix dans les rues et sur les places publiques? Que, ravis à la vue d'une foule qu'attire plutôt la nouveauté du spectacle que la sain-

telé de la cérémonie, vous vous applaudissiez de vos triomphes ? Ces crucifix que vous plantez, auxquels pendent des hardelées d'*ex voto*, excitent la vénération de quelques vieilles femmes et la risée de tout le reste. Laissez les choses saintes dans les temples sans les exposer sur la voie publique aux profanations du premier passant. Les temples sont assez grands pour contenir la foule des fidèles qui veulent y prier.

» Cessez donc de nous vanter vos services et votre utilité ; cessez d'absorber, pour prix de cette prétendue utilité, le tribut d'offrandes que la charité des fidèles ferait mieux de consacrer au soulagement de l'indigence. Peu vous importe ce qui va résulter de votre pernicieuse éloquence, de vos imprudentes provocations ; vous partez ; d'autres lieux vont être le théâtre de vos prédications, de vos miracles, de vos inspirations ; mais nous qui restons, nous allons recueillir le fruit amer de vos extravagances ; nous allons avoir à détruire

jusqu'à la trace des impressions funestes que vous avez laissées : pour moi, je considère ce soin comme mon premier devoir, mais je ne me flatte pas d'y parvenir avec autant de promptitude que vous en avez mis à renverser mon ouvrage. »

Je crois que le missionnaire, quelque ferme qu'il fût sur les principes, serait fort embarrassé pour répondre à ce bon prêtre; mais je crois aussi que le prêtre qui serait assez sage pour penser ainsi ne serait pas assez hardi pour le dire : il aimerait mieux passer condamnation que de s'exposer à être signalé comme prêtre indigne, prêtre révolutionnaire, et autres imputations dont le faux zèle gratifie quiconque le contrarie.

Ce zèle qui animait les réformateurs et qui eut un instant de triomphe, fit décider l'établissement des missions; et bientôt, par ses soins, cette lumineuse institution fit des progrès que les journaux prônèrent avec une onction vraiment apostolique, et dont la France entière fut étonnée. Des troupes de prédicateurs arrivèrent

dans une ville et annoncèrent qu'ils y prêcheraient tant de temps, à-peu-près comme des comédiens annoncent qu'ils donneront tant de représentations, et pour rendre le rapprochement juste en tout point, ils voulurent, comme ces derniers, joindre à la puissance de la parole le prestige du spectacle. D'où venaient ces hommes? qui les avait envoyés? y avait-il une loi de l'Etat qui les investît du pouvoir d'aller où bon leur semblerait faire des sermons et des processions? On ne s'informa pas même de cela : ils s'annonçaient comme réformateurs à une époque où on n'était pas encore revenu de cette manie; ils venaient prêcher, raffermir la religion à une époque où on mettait encore la religion partout; ils s'annonçaient comme les soutiens du trône et les épurateurs des mœurs dans un moment où les fonctionnaires publics se croyaient encore obligés de paraître regarder des déclamations furibondes comme des preuves d'amour pour le Roi, et des capucinades comme des cours de morale;

ils s'étayaient de la protection du Gouvernement dont ils se disaient les champions. Ainsi l'idée du crédit, cette idée toujours si puissante sur les hommes, les accompagna et les soutint. Faut-il s'étonner après cela qu'ils aient trouvé tous les fonctionnaires disposés à les accueillir à bras ouverts, qu'ils aient été fêtés, choyés dans les sociétés bien pensantes, qu'ils se soient insinués dans les secrets des familles, impatronisés dans l'intérieur des ménages, et que, plus audacieux à mesure qu'ils obtenaient davantage, ils aient fini par mettre si peu de mesure dans leurs discours, et par organiser ces mémorables processions où l'on ne sait ce qu'il faut admirer davantage du ridicule ou de l'impudence?

Une chose qui a étonné beaucoup de monde, c'est que des magistrats, des fonctionnaires respectables, des corps constitués aient en quelque sorte légitimé par leur présence ces absurdes cérémonies; mais ceux qui ont témoigné cette surprise connaissent peu le cœur humain. Dès l'ins-

tant qu'une action, quelle qu'elle soit, paraît un acheminement au crédit, une recommandation près du pouvoir, soyez sûrs qu'une foule de gens voudront s'en donner le mérite, et sitôt qu'un fonctionnaire s'y est soumis, il n'y a point à balancer, il faut que tous les autres s'y soumettent, sous peine de passer pour ennemis de la religion, et mal pensant par conséquent. Ainsi la faiblesse d'un seul, dans un cas semblable, entraîne, nécessite, pour ainsi dire, celle des autres; car chacun est bien aise de conserver sa place ou de ne pas nuire à son avenir. L'ambition, qui fait faire tant de bassesses, suggère ici qu'on peut bien sans inconvénient participer à une sottise dont on sent tout le ridicule; et quand les yeux s'ouvrent, quand la raison prévaut, la fermeté d'un seul fait aussi cesser cet assaut de pusillanimité: parce qu'il a refusé, on ose refuser soi-même; on reprend son caractère avec la même facilité qu'on y avait renoncé. Mais ces hommes fermes ne se rencontrent pas souvent.

Ce sont les hommes faibles qui, dans les temps difficiles, donnent presque toujours l'impulsion; non contens de leur propre abaissement, ils forcent les autres à le partager, et dans le premier moment de vertige, ils vont jusqu'à se prévaloir d'une complaisance dont ils rougiront le reste de leur vie.

Si les sermons, les processions des missionnaires n'eurent pas par-tout le même succès, par-tout du moins ils produisirent les mêmes effets; c'est-à-dire qu'ils enthousiasmèrent quelques dévotes, qu'ils mécontentèrent beaucoup de monde, qu'ils firent pitié à tous les gens sensés, qu'ils inspirèrent aux mauvais plaisans une foule d'épigrammes, de brocards et de chansons, et qu'ils donnèrent lieu à des scènes plus ou moins scandaleuses, dont le résultat fut plus ou moins fâcheux. On vit des femmes qui ne se croyaient plus mariées, parce que leur mariage avait été béni par un prêtre constitutionnel; d'autres qui voulaient quitter leurs maris parce

qu'ils étaient acquéreurs de domaines nationaux (1) ; on déclama publiquement non-seulement contre les prêtres assermentés, mais même contre ceux qui avaient adhéré au concordat de 1801, au point qu'il existe en France des pays où on fait une distinction de grande et de petite église. On publia avec profusion des rétractations réelles ou supposées de plusieurs prêtres, qu'on ne manquait pas de présenter comme un exemple à suivre; enfin, comme si la France n'était pas assez divisée par les opinions politiques, on faisait tout pour y rallumer les dissentions religieuses.

Si la conduite des missionnaires, envisagée sous son côté sérieux, produit des réflexions graves et affligeantes, elle a aussi un côté plaisant sous lequel elle peut don-

---

(1) Il est juste de déclarer que les missionnaires ne prêchaient point contre les acquéreurs de domaines nationaux, mais seulement contre les *détenteurs de biens mal acquis.*

ner lieu à des réflexions gaies et à des considérations très-réjouissantes. Si j'écrivais pour flatter la malignité humaine, je ne manquerais pas de tirer un grand parti de tout ce que je sais à ce sujet ; mais j'écris pour l'amour de la raison et de la vérité : je dois donc me contenter d'indiquer quelques faits, sans me permettre les plaisanteries dont il s'ouvre un champ si vaste devant moi.

La superstition fut de tout temps une mine que les gens adroits exploitèrent aux dépens des imbécilles; cette ressource n'a pas été oubliée dans les circonstances dont nous parlons. Les agnus, les chapelets, les rosaires et autres brimborions furent offerts à la curiosité des fidèles qui purent se les procurer, en payant, bien entendu; car sans argent point de salut. Cet innocent trafic fit passer quelque argent de la bourse des gens simples dans celle des révérends pères, le tout *ad majorem Dei gloriam :* des boutiques étaient dressées à cet effet sous la porte des églises. Si Jésus

revenait parmi nous, il aurait encore des vendeurs à chasser du temple.

Les villes qui furent honorées par ces bienheureux furent bien aussi induites à quelques petites dépenses pour les défrayer et rémunérer leurs bonnes œuvres; mais, quant à cela, il n'y a rien à dire : les choses se faisaient franchement et sans détour. Avant leur arrivée, on prévenait la ville de ce qui lui en coûterait. Il y eut même des municipalités qui, trouvant les charges hors de proportion avec les bénéfices, refusèrent tout net la faveur qu'on leur offrait; ce qui, par parenthèse, fait bien peu d'honneur à la piété des habitans.

Tous les climats cependant, toutes les villes ne doivent pas s'attendre à posséder les missionnaires; il faut que dans les pays où ils vont on vive agréablement et commodément. Les missionnaires devaient se rendre à Belle-Isle en mer; de grands préparatifs avaient été faits pour les recevoir : toutes les caisses de vin de Bordeaux, tous les jambons du pays avaient été mis

en réquisition. Les missionnaires se mirent en marche; leur avant-garde arriva à Quiberon : là, un pays aride, des chaumières délabrées frappèrent désagréablement leurs regards; les habitans, auxquels ils témoignèrent leur surprise, leur dirent que Belle-Isle où ils allaient était encore pire. Alors l'avant-garde, saisie d'une terreur panique, se replia sur le corps d'armée; on tint un conseil où il fut décidé qu'un pays où il n'y avait ni bonne chère ni offrandes à espérer ne méritait pas de sermons; en conséquence de quoi la retraite s'effectua en bon ordre. Ce qui prouve que le zèle aveugle de ces bons pères ne leur fait cependant pas fermer les yeux sur les avantages temporels et les commodités terrestres.

Si tout ceci se fût passé pendant l'hiver de 1816, il n'y aurait rien à dire; tout était alors à cette hauteur; c'eût été un fait de plus à ajouter à tous ceux qui caractérisent cette trop célèbre époque; mais c'était en 1817, dans un moment où la na-

tion, encouragée par un Roi sage, reprenait son caractère et sa dignité, où une Chambre respectable assurait invariablement la liberté publique par une loi sur les élections dont nous goûtons déjà les heureux résultats ; le gouvernement représentatif s'établissait; la presse jouissait d'une sorte de liberté, sinon de droit, du moins de fait, qu'elle a perdue depuis, et qu'elle devait alors à la circonspection que la présence des Députés imprime toujours au ministère. L'intérêt que la masse de la nation prenait aux affaires publiques annonçait que son caractère avait enfin acquis cette maturité qu'exige la forme de son gouvernement; des écoles, d'après un nouveau système, allaient bientôt porter dans les dernières classes l'instruction et les lumières; et c'était ce moment qu'on choisissait pour essayer de ramener le peuple aux pratiques de la plus aveugle superstition, aux extravagances de la plus honteuse barbarie! Qu'on se figure la surprise d'un étranger qui, jeté parmi nous, eût vu des contrastes aussi

bizarres, des disparates aussi choquantes : n'eût-il pas pour le coup trouvé bien fondée cette réputation de légèreté et d'inconséquence que nous avons eue si longtemps en Europe?

Il est facile de reconnaître ici ce principe opposant, cette marche inverse dont on a tant de fois senti les effets tout en en ignorant la source : ici du moins cette opposition a le mérite de la franchise; elle marche tête levée; elle attaque de front les lois, les institutions qui lui déplaisent; elle ne met pas plus de modération dans ses discours que de discernement dans ses démarches ; elle se place au-dessus des lois comme des clameurs, et, fière de son impunité, elle jouit aux yeux de tous de son audacieux triomphe. Que dis-je? Elle a par-tout de puissans auxiliaires. Le branle est donné; chacun pousse à la roue; on interdit des écoliers qui ont été à la comédie. Le chapitre métropolitain régale son troupeau d'un mandement contre Voltaire et J.-J. Rousseau; l'armée en masse

fait sa première communion : les journaux n'ont pas assez de voix pour prôner toutes ces merveilles. La Chambre des députés elle-même s'étonne d'avoir dans son sein des missionnaires d'une nouvelle espèce ; le Jérémie de l'assemblée entonne une lamentation sur la corruption des mœurs, et finit par une sortie contre Voltaire et J.-J. Rousseau; un collègue digne de lui le seconde de toutes les forces de son génie, et on se regarde pour savoir si on osera rire.

Qu'ont produit toutes ces cérémonies burlesques, toutes ces démarches inconsidérées, tout ce débordement de sermons, de mandemens, de déclamations? Ce qu'ils produiront toujours, c'est-à-dire, un effet tout opposé à celui qu'on s'en promettait. L'incrédulité eût fait jouer elle-même tous ces ressorts, qu'elle n'en eût par retiré un plus beau résultat ; le faux zèle a fait une campagne à son profit. Qu'on aille à Rennes et dans toutes les villes qui ont été le théâtre des scènes dont nous parlons; qu'on interroge les amis du bon ordre, de la

. ˙ne morale, et l'on verra que tous dé-p. rent les effets funestes qu'elles ont produits, autant dans l'intérêt du Gouvernement que dans l'intérêt de la religion. Qu'on aille dans les villes voisines qui ne connaissent que par ouï-dire tout ce qui s'est passé dans les premières, et l'on saura avec quelle douloureuse anxiété elles voient approcher la saison où elles pourront craindre d'avoir leur tour. Qu'on voie à Paris l'effet qu'ont produit les interdictions et les mandemens; que leurs auteurs eux-mêmes se rappellent cette foule de chansons, d'épigrammes, de quolibets, de brochures dont ils ont été accablés, et qu'ils disent si le zèle ne les a point égarés.

Que l'expérience du moins ne soit pas perdue, qu'elle serve à éclairer sur les inconvéniens attachés à ces innovations, ou plutôt à ces vieilleries réchauffées d'un autre siècle, qui ne sont plus en harmonie avec nos institutions, et qui ne peuvent plus marcher de front avec elles. Que l'hiver de 1818 n'offre plus de ces scènes af-

fligeantes ; l'empire de la religion est assez florissant en France ; d'un bout à l'autre du royaume le culte est en honneur ; il jouit à-la-fois de la protection du Gouvernement et de celle des lois ; ses cérémonies s'observent par-tout avec l'appareil le plus solennel (1) ; nulle part l'incrédulité n'ose les troubler ; elle est réduite à étouffer ses murmures. N'est-ce point là un assez

(1) Lorsque le culte extérieur a une grande magnificence, cela nous flatte et nous donne beaucoup d'attachement pour la religion. Les richesses des temples et celles du clergé nous affectent beaucoup. Ainsi, la misère même des peuples est un motif qui les attache à cette religion, *qui a servi de prétexte à ceux qui ont causé leur misère.* (*Esprit des Lois*, liv. XXV, chap. 3.)

Ceci a pu être vrai, mais ne l'est plus maintenant. Les peuples ont acquis assez de lumières pour aimer les institutions qui doivent les rendre heureux de préférence à ce qui sert de *prétexte* pour les rendre misérables. Ce n'est pas qu'il manque de gens disposés à employer ce *prétexte* pour obtenir le même résultat par les mêmes moyens, c'est-à-dire, à se servir du manteau de la religion pour se rendre riches en rendant

beau résultat après la révolution dont nous sortons, et peut-on en exiger davantge ? Les prêtres légalement institués suffisent à l'empressement des fidèles; leur éloquence sera toujours assez persuasive pour ceux qui vont les écouter. Qu'on ne craigne point qu'ils manquent de zèle pour la puissance de l'Eglise; ils n'ont jamais mérité ce reproche; ils la maintiendront cette puissance, s'ils se pénètrent bien que, pour conserver ce qui leur reste de leur ancien empire, ils ne doivent pas le rendre trop pesant.

Les choses sont donc bien comme elles sont. On n'a donc besoin ni de prédicateurs ambulans, ni de représentations ex-

---

le peuple misérable; mais leurs moyens sont usés et leur charlatanisme est connu.

Il faut convenir du reste que cette dernière phrase est assez hardie pour le temps où Montesquieu écrivait. Si les procureurs du roi d'alors eussent été aussi scrupuleux que ceux de nos jours, l'Esprit des lois eût bien pu encourir la saisie *comme séditieux et même contraire aux mœurs.*

traordinaires : la raison et la religion elle-même réclament la destruction de cet abus. Les fanatiques et les coteries du vieux temps y perdront, à la vérité, une source de joie et d'édification ; mais la France sera délivrée d'un sujet de scandale, la raison d'une plaie honteuse, la tolérance d'une guerre active, et le Gouvernement d'une opposition qui entravait sa marche en inspirant à quelques esprits défians des doutes sur la sincérité de ses intentions.

---

## DES COUVENS
### ET AUTRES INSTITUTIONS.

Un des plus grands bienfaits dont nous soyons redevables à la révolution, c'est la suppression de ces asiles où des êtres richement dotés pour être inutiles à eux-mêmes comme aux autres, s'engraissaient, dans une stupide oisiveté, de la sueur des peuples, consacrant souvent au libertinage des facultés dont un vœu contre nature leur interdisait le légitime exercice. Tous les peuples ont senti cette vérité. Les Espagnoles, qu'on n'accusera pas d'avoir été trop indulgens à notre égard, disaient souvent aux militaires français qui occupaient leur pays, qu'au milieu de tous les maux qu'ils en avaient reçus, ils leur avaient une grande obligation, celle de les avoir délivrés des couvens et des moines. Ils étaient loin de penser, lorsqu'ils tenaient ce langage,

qu'un souverain dont ils souhaitaient le retour avec tant de passion, dont ils voulaient reconquérir la liberté au prix de leur sang, leur témoignerait sa reconnaissance en les replaçant sous ce même joug qu'ils s'applaudissaient tant de voir brisé. On a pu juger, du moins par l'effet que cette mesure a produit, si elle était conforme au voeu de la nation.

Pour nous, nous n'avons jamais eu à craindre ce déplorable oubli de la raison et de la politique. Vingt-cinq années, pendant lesquelles l'esprit humain a fait de si grands pas, avaient consacré parmi nous l'anéantissement des vœux religieux et le Gouvernement, qui venait recueillir les fruits heureux de la révolution, en adoptant d'une manière franche ses belles et nobles institutions, avait dissipé toute espèce de doutes à cet égard.

Comment donc se fait-il qu'on n'entende plus parler que de couvens, et que les journaux révèlent chaque jour à la France étonnée l'existence de quelqu'un de ces

établissemens qui semblent sortir de leurs ruines par enchantement? De toutes parts les communautés se rassemblent; les forêts du Perche voient refleurir l'abbaye de la Trape; ses solitaires éparpillés traversent les mers pour retrouver leur antique asile, et la France est chaque jour édifiée du récit des austérités auxquelles se livrent ces faquirs européens (1).

Il y a déjà long-temps qu'une circulaire *aux âmes chrétiennes et charitables* les engageait à coopérer par leurs dons au rachat des biens de ce couvent. On leur indiquait une adresse où elles pourraient déposer leur superflu, en leur promettant qu'au jour des rétributions le Seigneur leur en tiendrait compte. Zélés serviteurs de Dieu, quand d'effroyables charges pèsent sur la France, quand à la suite des impôts qu'elles nécessitent s'avance la misère publique avec son hideux

(1) Il est bon que les pénitences soient jointes avec l'idée de travail, non avec l'idée d'oisiveté; avec l'idée du bien, non avec l'idée de l'*extraordinaire*. (*Esprit des Lois*, liv. XXIV, chap. 12.)

cortége, croyez-vous que les *ames chrétiennes et charitables* aient beauco p de superflu ? et, si elles en ont, pensez-vous qu'elles ne puissent l'employer plus utilement qu'à doter l'abbaye de la Trape ?

Je suis certainement bien éloigné de confondre ces austères religieux avec ceux qui s'engraissaient dans une opulente oisiveté. Mais enfin à quoi sert cette communauté? Peut-elle subsister sans dotations, sans biens qui lui soient affectés, et dès-lors ne devient-elle pas une charge pour la société à laquelle elle ne rend aucun service? La raison n'a-t-elle pas montré l'abus de ces vœux irrévocables que dicte souvent l'exaltation d'un moment et que suit le tardif repentir? Sous un gouvernement où chaque citoyen se doit à son pays, faut-il encourager ce détachement des choses du monde, cet isolement complet, qui est toujours un larcin fait à la patrie, à l'industrie, à la population ? A quoi bon ouvrir des asiles dispendieux à la pénitence ? chacun ne peut-il pas faire pénitence pour son compte?

L'honnête homme qui veut se séquestrer du monde peut fort bien se creuser un antre dans un rocher, se construire une hutte dans une forêt. Là, libre à lui de coucher sur des cailloux, de creuser sa fosse, de manger des racines et de s'administrer autant de coups de discipline qu'il croira pouvoir en supporter. Cette retraite particulière aura même plus de mérite; elle n'acquerra point cet éclat qui lui donne une sorte d'ostentation, et qui va encore réveiller l'orgueil sous le cilice.

Si l'antique abbaye s'était relevée seule, on pourrait garder le silence; mais plusieurs autres couvens de cette règle se sont établis en même temps. Le Maine en possède quelques-uns, par-tout on encourage cet appât présenté aux fainéans et aux cerveaux faibles. Dans une ville où je passais dernièrement un garçon perruquier, âgé de vingt-huit ans, désabusé des plaisirs du grand monde, s'arracha aux séductions de la société pour entrer dans un couvent de trapistes. Toutes les dévotes admirèrent ce

pauvre hère qui, dans son imagination, se plaçait sans doute sur la même ligne que ce général autrichien dont la pénitence a retenti dans les journaux. Sublime résultat en morale comme en politique, que de faire croire aux classes laborieuses que l'accomplissement des devoirs et des travaux auxquels leur triste condition les condamne n'est pas le meilleur moyen de gagner le ciel, et qu'au contraire, en secouant le fardeau de toute obligation sociale, elles travailleront à leur salut bien plus efficacement !

Outre les trapistes, nous avons aussi les chartreux, qui sont rétablis dans le Dauphiné. Dieu sait si nous ne reverrons pas les capucins, les carmes et les cordeliers.

En 1815, le Mémorial religieux annonça qu'il devait être fait à la chambre des Députés une proposition tendant au rétablissement des jésuites. La proposition eût été digne en tout du temps qui l'eût vu naître, des hommes qui devaient la faire et de ceux qui l'eussent probable-

ment accueillie ; elle eût été un fait précieux à ajouter aux matériaux historiques de cette époque : elle n'eut pas lieu cependant ; mais l'annonce n'en était pas moins une préparation , un acheminement à l'exécution , une manœuvre de ce système rétrograde que nous signalons , qui alors était triomphant, et qui depuis a toujours continué de marcher à son but, soit publiquement, soit sourdement, en dépit même du Gouvernement.

La proposition n'eut pas lieu, et cependant les maisons de jésuites furent rétablies. Cet ordre étonnant, dont la vaste ambition tendait à la domination universelle, qui ne s'effrayait d'aucun crime, d'aucune bassesse pour parvenir à mettre le monde sous l'empire du froc, qui bientôt en butte à l'exécration des peuples et des rois, du clergé et des autres ordres monastiques , s'écroula bruyamment au milieu des malédictions de l'Europe entière ; cet ordre renaîtra peut-être ; sa chute a marqué les premiers pas de la rai-

son dans le 18e siècle ; son rétablissement marquerait les premiers pas rétrogrades de la raison dans le 19e siècle. Souples dans la tempête, ils ne reprennent point encore un titre qui réveillerait tant d'odieux souvenirs : contens d'avoir obtenu plusieurs maisons dans le sein même de la capitale, de pouvoir déjà correspondre avec leur général à Rome, peu connus sous le nom de *Messieurs de la foi*, ils ont l'air de se consacrer uniquement à l'instruction de la jeunesse ; mais qu'on s'en repose sur eux, qu'on les laisse s'insinuer près des hommes puissans, bientôt ils obtiendront concession sur concession ;

> Bientôt nos yeux verront, du sein de la poussière,
> Ce fantôme effrayant lever sa tête altière.
> ( Volt. *Henr.*, chant I. )

Bizarre caprice de la fortune, qui semble se repentir d'avoir été juste une fois en précipitant cette société du faîte de la puissance dans la poussière d'où elle s'apprête aujourd'hui à la tirer pour lui ren-

dre peut-être son ancienne splendeur ! Est-ce la France, est-ce le 19^e siècle qui devaient s'attendre à voir se rétablir un ordre qui a effrayé le monde par deux cents ans d'intrigues, de persécutions, de complots et de forfaits? L'Europe entière doit s'en étonner, et l'ombre de Henri IV a dû gémir au fond de son tombeau.

Si nous ne possédons pas encore toutes les espèces de couvens qui existaient autrefois, nous pouvons nous flatter d'en avoir que nos pères ne connaissaient pas : témoins les couvens de missionnaires qui sont une création moderne.

On m'objectera peut-être que les communautés religieuses ne coûtent rien au Gouvernement, et qu'avec la faculté qu'elles ont de recevoir des legs, elles seront bientôt assez riches pour se suffire à elles-mêmes. Je ne doute pas que la charité des fidèles mourans ne soit vigoureusement stimulée en leur faveur par ceux qui président à leurs derniers momens. Ils useront sans doute et très-am-

plement de la faculté que la loi leur a accordée ; mais cet inconvénient est peut-être plus grand encore que le premier. Je n'hésite point à le dire, il vaudrait mieux que les couvens restassent à la charge du Gouvernement, qui a cependant bien assez de charges rigoureusement imposées par la nécessité, sans s'en imposer de volontaires, que de s'enrichir en usant de la faculté d'hériter, qu'en bonne politique on n'eût jamais dû leur accorder (1).

Parlerai-je, après cela, des couvens de femmes qui se multiplient sous des noms bizarres devenus tout-à-fait nouveaux pour nous? En serait-on revenu à croire que la vie contemplative est utile et louable, et voudrait-on la proposer comme un mo-

(1) ..... A moins qu'on ne veuille qu'ils se rendent héritiers de tous ceux qui n'ont pas de parens et de tous ceux qui n'en veulent point avoir. Ces gens jouent contre le peuple, mais ils tiennent la banque contre lui. (*Esprit des Lois*, liv. xxv, chap. 6.)

dèle à suivre (1)? Dernièrement les journaux ont annoncé qu'une marquise célèbre, dont ils ne disaient pas le nom, se retirait de la société et allait prendre le voile. Je n'ai point cherché à pénétrer le mystère qui environnait le nom de cette dame dont la conduite recevait une si grande publicité; mais l'annonce ne m'en a pas moins frappé, parce qu'elle me révélait encore l'existence d'un ordre religieux sous le nom de *Carmelites*. Je conçois que ces pénitences fastueuses doivent flatter les personnes qui n'ont plus que ce moyen-là de faire parler d'elles; mais cette publicité est-elle bien dans l'esprit du nouveau rôle qu'elles s'apprêtent à jouer? n'est-ce pas un dernier tribut qu'elles payent à la vanité humaine?

---

(1) Les hommes étant faits pour se conserver, pour se nourrir, pour se vêtir et *faire toutes les actions de la société*. La religion ne doit pas leur donner une vie trop contemplative. (*Esprit des Lois*, liv. XXIV, chap. II.)

Les carmelites étaient tolérées sous le dernier Gouvernement. Cette tolérance était juste : elle donnait aux personnes qui étaient irrévocablement liées à cet ordre la consolation de vieillir parmi leurs compagnes et de mourir sous l'habit qu'elles avaient choisi. Mais comme un établissement quelconque doit avoir un but utile, elles étaient obligées de se consacrer à l'éducation des petites filles. Aujourd'hui elles sont dégagées de cette obligation, et rendues à leur inutilité primitive, elles peuvent de plus recevoir les personnes qui veulent s'engager dans la vie claustrale par des vœux éternels.

Il s'est aussi établi beaucoup de maisons de trapistes femelles : je connais une ville où il y en a jusqu'à quatre. Ces femmes n'instruisent pas les jeunes personnes, ne soignent pas les malades, ne rendent, en un mot, aucun service à leur prochain; mais en récompense elles se donnent la discipline.

Il est une institution religieuse qu'on

ne saurait trop protéger, à laquelle les hommes ont toujours payé un juste tribut de vénération et de reconnaissance ; car les hommes, malgré l'ingratitude dont on les accuse, savent honorer ce qui est bon et utile. Cette institution est celle qui se consacre au soulagement des malades. Que le Gouvernement encourage la piété respectable qui se dévoue à ces pénibles fonctions, personne n'osera l'en blâmer : malheur à celui qui peut penser sans attendrissement au zèle sublime qui anime ces pieuses créatures, à la charité héroïque qui leur fait surmonter les plus affreux dégoûts pour adoucir les maux de leurs semblables ! Que les femmes qui veulent consacrer à Dieu les restes d'une vie passée dans les agitations du monde, voient cet exemple et osent l'imiter; qu'elles rendent leur pénitence profitable à la pauvreté souffrante ; que ce soit là leurs mortifications, leurs macérations : celles-là sont respectables, car elles sont utiles à l'humanité.

Hors ces établissemens, tous les autres sont inutiles, tous les autres sont une plaie pour l'État, et c'est au Gouvernement à mettre un frein à la piété irréfléchie qui voudrait les rétablir. Que les saints et les saintes qui veulent se signaler par de pieuses fondations aillent en Espagne et en Portugal, où le champ leur est encore ouvert : pour nous, nous ne sommes pas dignes de les posséder. La France s'applaudit d'avoir un gouvernement fondé sur la raison, les lois, la liberté et la morale. Un tel gouvernement n'a besoin ni de Jésuites, ni de Chartreux, ni de Trapistes, ni de Carmelites, ni d'Annonciades.

A côté des monastères relevés, renaissent d'autres établissemens bien moins importans par leurs conséquences, mais non moins encroûtés de la rouille gothique, et qu'on peut regarder pareillement comme une incursion des siècles passés dans le siècle présent.

Tous les pays ont vu la crédulité et l'ignorance attribuer à des statues, à des

chapelles, à des fontaines, à des grottes des propriétés merveilleuses et la puissance des miracles. De là ces pélerinages, ces neuvaines dont l'origine se perd dans les temps de barbarie. L'Espagne fut sous ce rapport une terre favorisée du ciel : on y trouve à chaque pas de ces images miraculeuses ; pas de pays où on puisse faire son salut à meilleur marché. Il est tel pélerinage qui, assaisonné de quelques offrandes, rapporte à celui qui l'entreprend trente ans d'indulgence.

---

(1) Lorsque la religion justifie pour une chose d'accident, elle perd inutilement le plus grand ressort qui soit parmi les hommes. On croit chez les Indiens que les eaux du Gange ont une vertu sanctifiante. Ceux qui meurent sur ses bords sont réputés exempts des peines de l'autre vie, et devoir habiter une région pleine de délices. On envoie des lieux les plus reculés des urnes pleines de cendres des morts, pour les jeter dans le Gange. Qu'importe qu'on vive vertueusement ou non ? On se fera jeter dans le Gange. (*Esprit des Lois*, liv. XXIV, chap. 14.)

Si Montesquieu eût voulu, ou s'il eût osé, il n'avait pas besoin d'aller chercher si loin ses exemples.

La France jouit aussi de ces brillans avantages. Un nombre infini de miracles attira de toutes parts les hommages des fidèles. L'émulation s'en mêla, et chaque province put s'enorgueillir de renfermer dans son sein un assez bon nombre de ces lieux privilégiés. Il y en eut chez nous beaucoup auxquels on attribua la vertu de rendre fécondes les femmes stériles ; ils attiraient un grand concours des deux sexes, et on a remarqué que c'étaient ceux qui atteignaient le mieux leur but et remplissaient le mieux leurs promesses.

Quelques-uns de ces pélerinages ont conservé leur antique célébrité ; la foule des fidèles assiègent encore les autels de ces saints vainqueurs du temps et de tous les efforts de l'impiété. La tyrannie révolutionnaire put à peine arrêter momentanément ce concours. Le gouvernement qui lui succéda eut la sagesse de laisser une entière liberté sur ce point ; car on est aussi blâmable de vouloir réprimer de force les pratiques innocentes de la piété, que de

chercher à la faire sortir de ses limites.

Mais la raison a marché, les lumières se sont propagées; la révolution est venue porter un coup fatal aux préjugés, et voilà pourquoi les lieux saints qui jouissent encore de leurs antiques honneurs sont en si petit nombre. Tous les autres, et même les plus célèbres, ont perdu leur splendeur; ils sont tombés de la désuétude dans l'oubli. Les chapelles, les statues sont en ruines; quelques débris attestent à peine leur existence passée; aucun cantique n'en trouble le silence, et aucun genoux pieux n'en vient même balayer la poussière.

La religion n'en est cependant pas moins honorée, le culte n'en est pas moins florissant? Qu'importe? tout est perdu si les neuvaines ne se rétablissent. Chevaliers de la foi, restaurateurs des préjugés, propagateurs de l'ignorance, aux armes! Voilà un champ digne de vous. La France peut-elle subsister sans pélerinage? N'est-ce pas la meilleure école de la morale et de toutes les vertus?

au rétablissement de vos honneurs, qui charmera non-seulement les amis du *bon vieux temps*, mais encore les amateurs de la haute antiquité, en leur rappelant ce culte de l'Egypte qui nous paraît si bizarre, et que nos mœurs nous font concevoir si difficilement.

Croirait-on que de semblables nouvelles, que de semblables propositions puissent être offertes à la curiosité, à l'empressement des citoyens dans un pays où la nation, appelée à discuter elle-même ses droits, est intéressée à protéger tout ce qui peut étendre les progrès de la raison, et à bannir tout ce qui tend à ramener les préjugés ? On ne peut se le dissimuler, il y a là deux principes dont la contradiction évidente a déjà frappé beaucoup de monde, et dont la lutte, quoiqu'inégale, jette passablement de ridicule sur la nation, et d'incertitude sur sa volonté.

Si ceux qui, suivant un aveugle système, se font ainsi un jeu de nous exposer aux railleries de nos voisins, voulaient ré-

fléchir de bonne foi, ils verraient que ces établissemens qu'ils prônent comme si utiles aux mœurs, en ont presque toujours été le plus funeste écueil. Nos vieilles chroniques sont remplies des aventures gaillardes des pélerins, et beaucoup de nos contemporains en ont vu ou entendu conter des choses peu édifiantes. Le Béarn en fournit encore dans ce moment un exemple. L'attention de la police a été appelée sur des pélerinages nocturnes, qui se font dans les forêts aux environs de Pau. Ces forêts, *séjour des enchantemens et des innocens plaisirs* (1), ne paraissent pas dans cette circonstance favoriser une morale très-enchanteresse, ni des plaisirs parfaitement innocens.

Osons le dire, ce n'est point un zèle éclairé, ce n'est point un amour bien entendu de la religion qui dicte de sem-

---

(1) Expressions romantiques employées par un membre de la Chambre des Députés, pour prouver qu'on ne devait pas vendre les bois de l'État.

blables démarches ; c'est cette opposition en question qui, calculant mal tout ce qu'elle fait, se nuit à elle-même, et voulant se faire des armes de tout, en met de terribles dans les mains de ses ennemis. Le temps des couvens, des pélerinages, des miracles est passé pour nous ; le culte est établi en France dégagé de tous les abus, de toutes les absurdités qui ont failli entraîner sa ruine totale. Que ceux qui ont le malheur de les regretter tâchent d'y suppléer pour eux-mêmes; mais qu'ils se résignent à la nécessité, et qu'ils se gardent surtout de chercher à les faire renaître, car en même temps pourrait renaître cet esprit menaçant qui, combattant sans mesure la superstition et le fanatisme, en viendrait peut-être encore, comme cela a déjà failli arriver, à étouffer la religion sous leurs débris.

Je sais bien que ces tentatives infructueuses tombent d'elles-mêmes, et que la raison en fera justice ; mais en attendant elles font rougir les hommes sensés ; elles

alarment ceux qui desirent réellement l'affermissement moral et raisonné de la religion; elles humilient la nation aux yeux de l'Europe, et c'est principalement sous ce dernier rapport que tout citoyen a droit d'élever la voix pour les faire cesser.

---

## DES COMMUNIONS, CONVERSIONS, etc.

Lorsqu'en 1815, un instant de vertige fit croire à un parti aveuglé par son triomphe et revêtu d'une immense autorité, qu'il serait possible de faire rétrograder la nation française aux mœurs du quinzième siècle, ce fut principalement à la religion ou plutôt à ses ministres qu'on eut recours pour essayer de réaliser cet espoir insensé. En conséquence, le rétablissement de la religion, qui était toute établie, et l'épuration des mœurs qui n'étaient ni plus ni moins pures qu'autrefois, furent le texte de tous les discours et le but avoué de tous les efforts. Dans les sujets qui en paraissaient le moins susceptibles on trouva moyen de glisser ces grands mots qui étaient devenus de véritables mots de ralliement. Les fonctionnaires de l'ordre civil et judiciaire s'érigèrent en prédicateurs, des préfets firent

crier *vive la religion !* et tous les vieux pécheurs qui occupaient des emplois ou qui voulaient en avoir, se trouvèrent convertis comme par miracle. Cependant les hommes sensés haussaient les épaules et se taisaient, parce qu'alors il ne faisait pas bon à parler. Le peuple en entendant des choses si nouvelles, restait ébahi et continuait son train de vie ordinaire.

Ce n'était point là ce qu'on voulait; car pour établir le nouveau système, il fallait prouver qu'il était possible, et pour prouver qu'il était possible, il fallait montrer des résultats. Ces résultats n'étaient pas faciles à obtenir du peuple, qui écoutait patiemment ce qu'on lui disait, mais qui n'en tenait compte, et qui poussait même quelquefois l'irrévérence jusqu'à s'en moquer. Il fallut jeter les yeux d'un autre côté, et ce fut aux soldats qu'on donna la préférence. Ce choix, qui paraîtra bizarre au premier abord, n'était cependant pas trop mal raisonné, et l'expérience le démontra.

La vie des camps éloigne nécessairement le soldat des pratiques de la religion, mais en même temps elle lui donne une grande indifférence pour tout ce qui y a rapport: d'un autre côté, la discipline militaire le rend un être passif et toujours prêt à céder à l'impulsion qu'on veut lui donner, lorsqu'elle lui vient de la part de ses chefs. Ces dispositions étaient bien plus favorables que celles du peuple, qui se laisse difficilement mener à la baguette; on s'en aperçut, et on en profita.

La nouvelle armée se composait en partie de jeunes-gens, qui n'avaient jamais servi, et qui étaient prêts à faire tout ce qu'on voudrait; ils crurent que la communion faisait partie du service des places.

Les vieux soldats, accoutumés à une vie presque toujours passive, assistant à une messe comme à une revue, ne voyant dans l'une comme dans l'autre qu'une corvée plus ou moins longue, furent d'abord un peu surpris quand on leur parla de

communion. Cependant considérant que c'était peut-être un moyen de se faire bien venir et d'être mieux traités, ils ne crurent pas que la chose valût la peine de contester. Ainsi leur insouciance même leur donna l'apparence de la ferveur, et leur incrédulité ne fut pas à l'épreuve de quelques bons traitemens.

Alors on les catéchisa. On encouragea leur édifiante docilité; le glaive fit place dans leurs mains au cierge pacifique, et ces néophites d'une nouvelle espèce, escortés par les enfans de chœur et environnés d'un pompeux appareil, offrirent à la curiosité publique un spectacle aussi nouveau qu'inattendu. Presque par-tout on communia, on se fit baptiser, confirmer; on marcha processionnellement; on cria *vive Jésus! vive sa croix!* c'était plus peut-être que les modernes apôtres n'avaient osé espérer.

Cette victoire était importante; mais son effet demeurait incomplet si elle n'obtenait une grande publicité: les journaux ne fu-

rent plus remplis que de récits de ce genre. On les présenta à l'admiration, on les proposa à l'imitation, et on doutait d'autant moins du succès d'un pareil exemple, qu'il était donné par une classe d'hommes à laquelle on était le plus éloigné de supposer les sentimens dont il semblait être le garant. Puisque les soldats étaient rentrés sous l'empire de la dévotion, qui est-ce qui pouvait refuser d'en faire autant?

Cependant on fut plus surpris qu'édifié de ces nouvelles. Ces vieux et respectables soldats étaient pour la plupart ceux qui jadis étonnaient l'Europe par leurs victoires, dont ces mêmes journaux publiaient à chaque instant les triomphes, et qui dans un temps plus rapproché se sacrifiaient avec le plus héroïque abandon pour sauver leur patrie du joug étranger. Il n'est pas un Français qui n'ait fait ce douloureux rapprochement, et on conviendra qu'il n'était pas adroit de le provoquer (1).

---

(1) Les journaux, par leur contenu, ont souvent

Pendant qu'on préparait ces ressorts, tout avait changé de face. L'esprit public était toujours le même; mais on l'avait consulté; le Gouvernement avait ouvert les yeux, la raison triomphait, et on ne voyait plus dans ce projet, d'abord si vanté, de nous ramener aux anciens usages, que le rêve de quelques cerveaux malades. Le

---

donné lieu à ces sortes de rapprochemens qui ne pouvaient manquer de frapper ceux mêmes qui les écrivaient, et qui eussent dû leur faire tomber la plume des mains.

On se rappelle le temps où ils publiaient soigneusement, au commencement de chaque mois, le nombre d'officiers, de sous-officiers et de soldats qu'on avait forcés de s'éloigner de Paris dans le courant du mois précédent.

Ils annonçaient cette prouesse comme ils annonçaient dans un autre temps le nombre de prisonniers, de canons, de drapeaux enlevés à l'ennemi.

On eût dit, à les entendre, que ces deux faits étaient de même nature et devaient produire le même effet. Craignaient-ils donc qu'on ne s'aperçût pas combien les temps étaient changés, et que les Français n'eussent pas déjà assez de motifs de s'écrier *fuimus Troes....!*

parti réformateur frémit de rage en voyant lui échapper un triomphe qu'il avait cru un moment certain. Vaincu, sans être abattu, il ne voulut pas quitter le champ de bataille sans combattre. Les ressorts qu'il avait préparés pour décider la victoire, il les fit jouer même sans espérance de succès; ainsi les militaires communians furent plus nombreux que jamais, et les journaux mirent une activité étonnante à publier ces merveilles; mais, vains efforts! l'ensemble du système était détruit. La chambre des députés ne secondait plus cette pieuse ligue. La nation, sortie de sa stupeur, recommençait à rire de ce qu'elle trouvait ridicule. La presse, auparavant si dévouée, se permettait de temps à autre quelques écarts de liberté. Il n'y avait plus d'uniformité dans la marche. Les attaques n'étaient plus soutenues ni dirigées vers un même but. Ce n'était plus de ces efforts vigoureux et simultanés par lesquels on peut espérer de ramener la fortune sous les drapeaux qu'elle abandonne. C'était des charges par-

tielles qui n'avaient pour but que de retarder la marche de l'ennemi, en lui faisant croire qu'on avait encore plus de force qu'on n'en conservait réellement.

Ce combat a été soutenu avec acharnement. On ne sait même pas quand ces intrépides champions voudront céder à la voix publique, et s'épargner enfin le ridicule d'une défense inutile. Cette guerre a eu ses actes de dévouement, ses traits d'héroïsme. Des chefs militaires, non contens d'avoir converti leurs soldats, ont voulu être désignés nominativement à l'admiration publique comme les auteurs de ces glorieux triomphes. C'est ici le lieu de remarquer combien le dévouement à la cause que l'on sert inspire de désintéressement et d'abnégation de soi-même. De la part de l'aumônier du corps ou du curé de la paroisse, c'eût été un acte de vanité, car ils se trouvaient là sur leur terrain, et ces conquêtes étaient de leur ressort. De la part d'un chef militaire dont on est habitué en France à attendre d'autres exploits et d'au-

tres victoires, c'était un exemple de la plus profonde humilité.

Nous voyons encore des journaux jeter de temps à autres des étincelles de ce feu qui commence à manquer d'aliment. Quand se rebuteront-ils du peu de succès que cette manœuvre a obtenu depuis deux ans? quand ceux qui soutiennent leur zèle mourant renonceront-ils à cette guerre, ou du moins emploieront-ils des moyens plus efficaces et moins décriés? le plus tôt sera le meilleur. Si le ridicule n'en retombait que sur eux, il serait juste de les laisser jouir à leur aise d'une célébrité dont ils paieraient tous les frais; mais il en rejaillit toujours quelque chose sur leurs pauvres concitoyens, et alors on a le droit de les engager à en revenir au sens commun pour l'amour de leur prochain.

Il est une autre manœuvre qui a été moins prodiguée que celle-ci, qui est même à-peu-près tombée; mais qui n'a pu être employée que par une insigne maladresse: c'est celle des abjurations d'hérésie. On a

cité avec emphase l'exemple de quelques protestans du midi qui sont rentrés dans le giron de l'église romaine. L'époque de ces nouvelles était celle où la différence de culte avait causé des troubles sérieux dans ces contrées. Quand la chambre des députés s'était levée avec des hurlemens forcenés pour en nier l'existence, était-il bien adroit de venir nous parler d'abjurations? Un particulier qui abjure un culte quel qu'il soit, n'est ordinairement poussé à cette lâcheté que par le besoin ou par la terreur. D'après les démêlés sanglans dont on avait une connaissance confuse, n'était-il pas raisonnable d'attribuer ces abjurations plutôt au second motif qu'au premier?

Je n'ai pas la prétention d'avoir le premier senti ces vérités, qui ont frappé tout le monde; mais il y a lieu d'être surpris que si peu de personnes aient témoigné publiquement pour ces misérables moyens et pour ceux qui les emploient tout le mépris qu'ils doivent inspirer. Le silence qu'on garde sur de pareils faits est toujours pris,

sinon pour un signe d'approbation, au moins pour une marque de crainte, qui engage le zèle réformateur à redoubler d'efforts et d'impudence. Tout Français doit donc manifester hautement sur ce sujet sa façon de penser. Pour moi, qui ai rempli ce devoir, on ne manquera pas de m'accuser d'être un impie, un révolutionnaire, de desirer le renversement de la religion et le bouleversement de la société. Je me suis attendu à ces inculpations, raisonnemens ordinaires des hommes que j'attaque, et je m'y résigne. Je ne suis cependant point un novateur, puisque je m'élève contre des innovations; je ne veux rien détruire, puisque je ne demande que le maintien pur et simple de ce qui existe.

On aurait même très-grand tort de conclure de tout ce que je viens de dire que je blâme la piété des soldats et que je voudrais qu'on y mît des obstacles. Je me plains seulement qu'un homme ne puisse aller à confesse sans qu'on en instruise toute la France, et qu'on fasse de l'acte le plus mys-

térieux une nouvelle politique. Je me plains qu'on environne les actes de dévotion d'un appareil et d'une publicité qu'ils ne doivent jamais avoir. La vraie piété est modeste; elle ne recherche point l'éclat. Son témoignage intérieur lui suffit; elle est au-dessus des applaudissemens des hommes. Je me plains enfin que des soldats ne puissent faire leur salut, se livrer à des soins purement privés et personnels, sans qu'on prône cela comme un acte d'utilité publique.

Je me suis peut-être trop arrêté à des faits sur lesquels l'opinion publique s'est assez prononcée. Cependant il est des hommes qui bravent le mépris et qui semblent même s'y complaire, pourvu qu'ils y fassent participer leurs compatriotes. Ces nouvellistes ridicules nous exposent à la risée des étrangers, et c'est ce qu'il faut éviter quand on a le malheur de ne pas être assez fort pour se venger des railleries.

Les réformateurs qui se plaignent que la révolution a confondu tous les rangs, détruit toutes les nuances, ôté à chacun l'es-

mais en 1814 apparut tout-à-coup cette loi si nouvelle sur les dimanches et fêtes, que les dévots regardèrent comme un chef-d'œuvre de politique, et les hommes raisonnables comme une mauvaise plaisanterie. On avait tellement perdu l'habitude de ces saillies bouffonnes qu'on se crut transporté dans un autre monde. On se tâta pour voir si on était bien éveillé. Ce n'était point un songe cependant, et cette loi qui ne laissait qu'aux apothicaires l'exercice de leur commerce, commença à être mise en vigueur. Alors parurent les caricatures et les épigrammes, en petit nombre à la vérité. La nation sentit avec un tact infini qu'il est des choses qui sont au-dessous de la plaisanterie; le silence était la seule arme à employer; l'esprit de ténèbres, quelqu'entreprenant qu'il soit, a quelquefois une sorte de pudeur qui l'empêche de profiter de ses succès : c'est ce qu'on vit dans cette circonstance. Cette loi, sans être combattue, tomba d'elle-même; à peine eut-on le courage de la

faire exécuter pendant quelque temps : le ridicule qu'elle portait avec elle l'écrasa.

Cependant elle n'a point été rapportée, et quoique tombée si promptement en désuétude, elle peut servir encore de prétexte à tout individu chargé de fonctions plus ou moins subalternes de la police, qui juge à propos d'avoir des scrupules, ou qui veut avoir l'air de faire mieux son devoir que les autres. L'indulgence dans ce cas n'est qu'une instruction verbale du supérieur à l'inférieur ; la sévérité se trouve toujours autorisée par la loi.

Il est juste de convenir que la police, lorsqu'elle n'a été soumise à aucune influence, s'est montrée assez indulgente sous ce rapport. Loin de défendre positivement le travail, elle n'en défend que l'apparence : pourvu que les boutiques soient à-peu-près fermées, peu lui importe qu'on se livre à un commerce clandestin ; elle ferme les yeux sur tout ce qui ne frappe pas ceux du public ; il est même des es-

pèces de commerce, tels que celui des objets de première nécessité, dont elle permet le libre exercice : pour les autres, elle feint d'ignorer la ruse innocente du marchand, qui, laissant sa porte entr'ouverte, trouve moyen de faire quelques bénéfices, prenant sur lui tous les risques du péché ; elle compatit à la misère qui travaille pour avoir du pain le lendemain, ou pour ne point être surchargée de travail les jours suivans : elle voit sans colère une activité qui, aux yeux de la raison, ne peut jamais être un délit ; elle avertit, elle menace même, mais ne punit jamais pour un sujet aussi frivole. Telle est la marche qu'a suivie long-temps la police ; telle est celle qu'elle devrait suivre encore.

Le zèle religieux, au contraire, n'écoute rien, ne tolère rien, ne considère rien ; tout travail est à ses yeux damnable et sacrilège ; point de milieu avec lui. Le dimanche doit être partagé entre la prière et l'oisiveté pour ceux qui meurent de

faim, entre la prière et le cabaret pour ceux qui ont de l'argent.

Les bonnes âmes qui voudraient voir renaître l'heureux temps où on prêchait l'Evangile le sabre à la main, ont considéré que si la police suivait toujours la marche indulgente et modérée dont on a parlé ci-dessus, les intérêts de la religion seraient compromis. En conséquence, il a fallu tâcher de lui inspirer une sainte rigueur, et de lui faire remettre en pratique quelques lambeaux de cette loi fameuse frappée de ridicule par la damnable perversité du siècle. On y a assez bien réussi. Les gendarmes, les procès-verbaux et les amendes ont réchauffé de toute part la piété des fidèles, qui oubliaient que c'est un crime de travailler le dimanche. Grâce à cette marche tout-à-fait philosophique et tolérante, la France a la satisfaction d'apprendre par la voie des journaux que la gendarmerie a verbalisé contre des malheureux paysans occupés le dimanche à rentrer leur récolte, qui peut-être eût été perdue le len-

demain (1). Voilà un bon commencement, voilà les intérêts du culte en bonnes mains. Sous Louis XIV, ce furent les dragons qu'on chargea de convertir les hérétiques; il est juste que ce soient aujourd'hui les gendarmes qui rappellent les catholiques à leur devoir. Ce corps essentiellement protecteur de la liberté publique, peut bien, sans déroger à sa destination, devenir propagateur de la foi.

Paris même voit refleurir l'antique sévérité qui stimulait le zèle de nos pères; c'est un des premiers acheminemens par lesquels on a voulu nous donner un avant-goût des douceurs du *bon vieux temps*. Les philosophes du 18e siècle s'étaient élevés contre l'absurde tyrannie qui interdisait, sous des peines sévères, le travail à des gens

(1) Lorsque Constantin établit qu'on chomerait le dimanche, il fit cette ordonnance pour les villes et non pour le peuple des campagnes. Il sentait que dans les villes étaient les travaux utiles, et dans les campagnes les travaux nécessaires. (*Esprit des Lois*, liv. XXIV, chap. 23.)

qui en avaient besoin : on ne s'attendait pas que, dans le 19e siècle, leurs réclamations devinssent encore nécessaires, et cela au sein même de Paris où l'opinion exerce son empire d'une manière si absolue.

C'est à Paris que les commissaires de police ont imaginé qu'il ne suffisait pas de s'en tenir à proscrire le travail trop apparent, qu'il fallait encore qu'en passant dans les rues le dimanche on ne pût, quelques bons yeux dont on fût pourvu, voir dans l'obscurité d'une boutique aux trois quarts fermée, la lingère, la mercière ou la marchande de mode coudre dans son comptoir. En conséquence les agens de police de courir les rues, et aussitôt que plongeant avec des yeux de lynx dans l'intérieur d'un magasin entr'ouvert, ils ont cru apercevoir l'apparence d'un travail sacrilége, les voilà entrant d'autorité, demandant arrogamment à la marchande pourquoi elle se permet de travailler, et lui mettant sous les yeux l'énormité du crime qu'elle commet en ne chomant pas le saint jour du dimanche.

Un jour, un marchand qui n'était point un sot, répondit ainsi pour sa femme, qui était restée toute interdite) :

« Monsieur l'agent de police, de quel droit vous introduisez-vous dans mon domicile? de quel droit vous mêlez-vous de ce que je fais chez moi? J'ai satisfait au règlement; je n'ai point d'étalage; mes contrevens sont fermés, qu'avez-vous à me dire? Croyez-vous que le commerce ne soit pas suffisamment entravé, que l'augmentation des patentes et des impôts ne soit une assez grande charge? faut-il encore que les scrupules religieux de la police et de ses agens achèvent de nous désoler? Quand le percepteur m'enverra demander mes contributions, il ne s'embarrassera pas si c'est pour avoir trop bien sanctifié le dimanche, et négligé les bénéfices que ce jour pouvait m'offrir, que je suis dans l'impossibilité de le satisfaire. Quand mes enfans me feront entendre le cri de leurs besoins, assurément il est fort beau de leur donner l'exemple de la

piété, mais il faut aussi leur donner du pain, des vêtemens et de l'éducation. C'est en travaillant que je gagne de quoi satisfaire à toutes ces obligations; c'est en travaillant que je remplis mes devoirs de citoyen, de père et de chrétien. Croyez que celui qui, après une semaine laborieuse, consacre encore le dimanche au travail et à la fatigue, doit y être forcé par une nécessité bien impérieuse, et que, pour mon compte, j'aimerais beaucoup mieux pouvoir, comme ceux qui sont plus opulens que moi, me livrer à la prière et au repos.

» Mais ce délassement m'est interdit; mon commerce a plus d'activité le dimanche que les autres jours : c'est sur les bénéfices du dimanche que je compte pour faire face à mes affaires, et voilà que vous venez me priver de ma principale ressource et détruire mon dernier espoir!

» Vous feriez bien mieux, monsieur l'agent de police, de fermer les yeux sur les contraventions, que d'en chercher là où il n'y en a pas. Vous feriez bien mieux de vous

persuader qu'il faut laisser chacun libre chez lui, et que ce n'est point avec des amendes qu'on fait des chrétiens. Vous feriez mieux surtout de prendre un langage plus analogue à votre profession et à vos fonctions. Sentez-vous tout ce qu'il y a de plaisant à entendre prêcher la piété par un inspecteur de filles publiques, à vous voir recommander l'observation du dimanche avec le même zèle que vous mettez à surveiller les mauvais lieux, les maisons de jeu et les cabarets ?

» Si je parlais à tout autre, j'essaierais de vous faire sentir combien vous portez atteinte à la liberté publique en vous introduisant chez moi pour censurer ce que j'y fais, pour prescrire à ma femme de se tenir dans sa cuisine plutôt que dans son comptoir; mais vous êtes agent de police, et par conséquent je ne vous parlerai pas de liberté, parce que vous ne savez pas ce que c'est, ou plutôt parce que vous n'êtes institué que pour l'entraver, la morceler et la comprimer par tous les moyens possibles. »

Il n'y avait rien à répondre à ce brave homme ; aussi l'agent de police ne lui répondit rien ; il se contenta de balbutier quelques mots de religion, d'impiété, de désobéissance à l'autorité, et prit, en sortant, le numéro de la maison.

Vis-à-vis était un marchand de vin dont la boutique était remplie par des ivrognes qui beuglaient une chanson de corps-de-garde. On ne leur dit rien. C'est œuvre pie de se souler le dimanche ; mais c'est un crime au citoyen industrieux, à la mère laborieuse de travailler pour nourrir leur famille. Pense-t-on pouvoir nous ramener au temps où de pareilles absurdités faisaient fortune ? les commissaires de police croient-ils leur éloquence assez persuasive pour cela ?

Cependant le marchand fut assigné quelques jours après. Il en avait l'air presque content ; il se croyait sûr d'avoir raison, et il espérait, en faisant entendre ses plaintes, garantir à l'avenir ses confrères d'un semblable désagrément ; mais en entrant au

tribunal, toute sa confiance parut l'abandonner lorsqu'il vit ses juges assis au pied d'un crucifix. « Ah! dit-il à quelqu'un qui l'accompagnait, je ne m'attendais pas à ce que je vois! Il ne manque que l'*exsurge Domine*, etc. (1). Qu'a donc à faire cette image dans ce lieu-ci? Est-il possible qu'on ose débiter devant elle les fredaines des filles de joie, et toutes les autres gentillesses dont retentit sans cesse cette enceinte? Chaste et doux Sauveur! que votre place est mal choisie, et que vos oreilles doivent souffrir!

Pendant qu'il parlait ainsi, on appela sa cause. L'avocat du Roi exposa comme quoi le délinquant avait travaillé le dimanche, et conclut à l'amende. Le marchand allait répliquer; mais un habitué des séances du tribunal s'approcha de lui et lui tint ce discours sensé:

« Si vous voulez suivre un bon conseil,

---

(1) *Exsurge Dominus et judica causam tuam*, Célèbre devise des couvens de l'inquisition.

vous paierez, et vous ne direz rien. Vous voyez que M. l'avocat du Roi a conclu à l'amende; quoique vous alléguiez pour votre défense, il persistera dans ses conclusions, et votre discours sera comme non avenu. Que si vous vous avisiez de vous défendre avec un peu trop de chaleur, et de faire trop bien valoir vos raisons, vous pourriez pour le coup empirer votre affaire, et vous mettre dans un mauvais cas. M. l'avocat du Roi vous prouvera quand il voudra que travailler c'est blesser la religion, et pour peu que vous lui échauffiez la bile, il vous prouvera que c'est insulter le Roi. Il vous prouvera de plus que par le fait de votre défense, vous avez aggravé votre faute, et que vous eussiez dû vous borner à faire amende honorable : sur quoi il requerra contre vous une augmentation d'amende, et le tribunal vous condamnera à une augmentation d'amende. Croyez-en mon expérience; j'ai par devers moi des preuves du savoir faire de ces messieurs. Taisez-vous, et payez. »

Le marchand était déjà déconcerté. Il suivit ce conseil, se tut et paya. Il fut persuadé qu'il avait bien fait quand il vit que d'autres marchands, qui étaient à l'audience pour la même cause, avaient tous été condamnés, soit qu'ils se fussent tus, soit qu'ils eussent parlé.

Le lendemain la *Quotidienne* annonça à tous les amis de la religion et des mœurs que tant de marchands de tel quartier avaient été mis à l'amende pour n'avoir pas hermétiquement fermé leur boutique. Et toutes les personnes en Dieu pleurèrent de joie, levèrent les yeux au ciel et s'écrièrent : Voilà les vrais moyens de persuasion ! voilà comme on fait fleurir le culte !

Mais ce citoyen qui se taisait et qui payait, croit-on pour cela que son ressentiment fut moins vif, et son indignation moins profonde ? Croit-on que ces sentimens, qu'il n'osait faire éclater, n'en retombaient pas avec plus d'amertume sur son cœur ? Que déféré par un agent de police, condamné sans être entendu, forcé

pour un délit controuvé, mais qui, fût-il vrai, n'en était pas moins chimérique; forcé, dis-je, de donner le fruit de ses sueurs, le bénéfice de plusieurs jours, croit-on qu'il n'accusât pas les lois d'être insuffisantes ou trop sévères, et leurs organes de les éluder ou de les étendre? Disons-le; le mécontentement le rendait injuste. Il accusait le Gouvernement de ne pas veiller assez à la tranquillité des citoyens, et de sacrifier leurs intérêts et leur liberté à de vains scrupules, à une rigidité hors de saison. Un instant de réflexion l'eût calmé. Il n'y eût plus vu la faute du Gouvernement, mais bien celle de cet esprit ténébreux qui se glisse par-tout pour contrarier ses opérations, dénaturer ses intentions et l'éloigner constamment du but qu'il veut atteindre.

Cet abus est peu de chose peut-être en comparaison de quelques-uns de ceux qu'on a cités précédemment; mais il est toujours le résultat du même système. Ce ne sont plus de ces attaques de vive force et en plein jour, de ces sorties impétueuses qu'on

ne prend pas la peine de déguiser ; c'est une simple manœuvre de détail. On ne voit point ici, comme à l'article des *Missionnaires*, des énergumènes qui se jettent à la tête des chevaux pour empêcher le char d'avancer ou pour le détourner de sa route. C'est seulement le calcul d'une rage impuissante qui, ne pouvant l'arrêter, jette au moins des pierres sous les roues pour rendre sa marche plus cahoteuse et plus difficile.

Qu'on ne croie pas que ces choses, qui paraissent insignifiantes en elles-mêmes, soient sans résultat. Non ; elles passent de bouche en bouche, et on sait assez l'effet que produit une vexation sur le caractère français. C'est ici le lieu de faire une réflexion dont je me fusse abstenu il y a deux ans, par respect pour mes concitoyens, parce qu'alors elle était trop juste et trop fondée ; mais que je puis me permettre maintenant, parce qu'elle devient chaque jour moins vraie, et que notre caractère enfin fixé finira par la rendre tout-à-fait fausse ; c'est que nous faisons peu d'attention à ce qui attaque la

liberté en masse. Nous n'avons pas assez de prévoyance pour calculer de suite les effets d'une mesure préjudiciable au bien public. Nous sommes à cet égard dans une espèce d'indifférence qui ne se dissipe qu'au moment où les conséquences que nous n'avons pas prévues viennent nous toucher immédiatement. Ainsi, tant que notre amour-propre, nos intérêts ou nos affections sont intacts, nous ne considérons ni la masse de nos concitoyens, ni l'avenir; mais sitôt qu'une vexation, une injustice personnelle viennent nous tirer de cette insouciance, alors notre impatience et notre mécontentement se manifestent avec aigreur. Semblables à ces taureaux qui supportent le joug, mais qui se révoltent contre l'aiguillon, une légère piqûre suffit pour nous irriter; une simple contrariété nous blesse, nous exaspère, excite nos réclamations, lorsque souvent nous avons vu sans inquiétude et sans murmure une mesure qui compromettait le bien-être général. Je me plais à le répéter; cette ob-

servation devient chaque jour moins juste qu'elle ne l'a été; mais il n'en est pas moins vrai qu'un gouvernement sage doit avoir égard à cette disposition des esprits. En assurant le bonheur et la liberté publique par des lois, il doit veiller à ce que des agens subalternes, pour complaire à des coteries amoureuses du vieux temps, ne troublent point la tranquillité domestique des citoyens. En protégeant le commerce, et cherchant à ranimer le crédit, il doit empêcher que, pour des scrupules minutieux qui ne sont plus de notre siècle, on mette des entraves à l'industrie du marchand. Il doit enfin suivre invariablement ce principe d'une sagesse éternelle et que la tolérance devrait graver dans le cœur de tous les souverains, de laisser l'observation des pratiques religieuses à la disposition de ceux qui les aiment; mais de ne pas prétendre les imposer de force à ceux qui croient pouvoir s'en passer.

## CONCLUSIONS.

Il est encore d'autres abus que je n'ai point indiqués ; ils sortaient du cercle que je me suis tracé. Je n'ai considéré mon sujet, pour ainsi dire, qu'à l'extérieur ; je n'ai voulu parler que de ce qui frappe nos yeux tous les jours. Parmi ces abus dont je ne parle pas, il en est dont les suites sont incalculables, dont les conséquences morales exigeraient de grands développemens. Telle est, entre autres, l'instruction publique presqu'entièrement abandonnée aujourd'hui aux ecclésiastiques. Une plume plus éloquente que la mienne pourrait montrer au Gouvernement les inconvéniens qui doivent en résulter pour lui-même, et aux pères de famille les nouveaux dangers auxquels sont exposés leurs enfans ; elle leur représenterait ces enfans séduits par des dis-

cours mystiques, par des insinuations dangereuses, démentant toutes les espérances que fondait sur eux la tendresse paternelle pour aller grossir les troupeaux de cette jeunesse dégradée, qui enfouit dans les séminaires le germe de tout sentiment noble, de tout talent utile; qui, renonçant aux facultés d'hommes comme aux fonctions de citoyen, fait d'avance le sacrifice de sa raison pour obtenir le droit d'étouffer celle des autres; qui, portant sur un front flétri par une précoce dissimulation, la conscience de son avilissement, ose à peine lever les yeux sur les hommes en qui elle ne voit, pour ainsi dire, plus ses semblables, et bien moins encore sur les femmes, qu'elle ne doit connaître que dans le mystère du sacrilége; qui n'est occupée qu'à cacher ses desirs, ses pensées, ses sentimens, sous un masque imposteur pour prendre les allures d'un état où il faut qu'un jeune homme de vingt ans (1) apporte la bonne foi d'un

---

(1) Nos législateurs ont fixé à trente ans la date de

imbécille ou la duplicité d'un hypocrite.

Il viendra sans doute quelque citoyen courageux qui, ayant un talent égal à son patriotisme, développera ces importantes vérités. Pour moi, je dois me contenter de les indiquer; elles sortent du plan que je m'étais tracé. J'en reviens aux réflexions qui se présentent naturellement après la lecture des différens chapitres de cet ouvrage.

Que demandent les prêtres et cette armée de dévots qui se sont faits leurs champions? Sur quoi fondent-ils leurs plaintes? Pourquoi cherchent-ils à entraver la marche

---

l'émancipation politique, c'est-à-dire, qu'ils ont cru que ce n'était qu'à cet âge qu'un homme avait assez d'aplomb et de jugement pour user de la plénitude des droits de citoyen et concourir à l'élection des députés. En reconnaissant la sagesse de cette disposition, on a lieu de s'étonner que, dans le même pays, un homme à vingt-quatre ans accomplis soit jugé susceptible non-seulement de remplir les fonctions du plus délicat de tous les ministères, mais encore de diriger la conscience des autres.

d'un gouvernement qui a fait plus pour le clergé que sa situation ne semblait le lui permettre? Tandis que des charges énormes pèsent sur les classes les plus laborieuses et les plus utiles de la société, n'a-t-on pas amélioré le sort des ministres du culte? Tandis que la plus sévère économie privait de leurs emplois d'anciens et estimables serviteurs, ne s'occupait-on pas à répartir à des prêtres et à des chanoines les dons que leur accordait la munificence des Chambres (1)? Enfin, tandis que, pour diminuer les dépenses on supprime des administrations entières, n'augmente-t-on pas le nombre des évêques? Que veulent-ils de plus? croient-ils que l'obtention de ces insignes faveurs les mette en droit d'en exiger d'autres?

Qu'ils ne s'y trompent pas; la protection du Gouvernement, toute puissante qu'elle est, n'est rien pour eux s'ils ne se concilient pas l'opinion publique, et c'est jusqu'à

---

(1) Voyez le *Bulletin des Lois*, n° 151.

présent ce qu'ils ont trop négligé. Loin de jouir arrogamment de leur triomphe et de vouloir sans cesse y ajouter quelque chose, ils doivent chercher à se le faire pardonner. Peut-être un jugement plus éclairé, une plus juste idée des hommes et des choses leur eussent dicté une conduite toute opposée à celle qu'ils ont tenue. Alors, au lieu de solliciter sans cesse la libéralité du Gouvernement, ils y eussent mis des bornes et en eussent refusé les bienfaits; ils auraient senti, qu'au milieu des misères publiques, ils ne devaient point chercher à se rendre riches et puissans; l'esprit de la religion et de la charité leur ordonnait de partager les privations de leurs frères, au lieu de chercher à s'en exempter. Condamnés par leurs vœux à renoncer à tous les avantages du luxe, de la richesse et du bien-être, à vivre plus pour leur prochain que pour eux-mêmes, ils eussent partagé, adouci les maux de leurs concitoyens, au lieu de contribuer en quelque sorte à les augmenter, en faisant servir à leur avantage parti-

culier des trésors qui eussent été mieux employés peut-être à soulager la détresse de l'Etat. Alors, en les voyant vraiment humbles et modestes, on se fût rapproché d'eux. L'opinion publique, réconciliée avec eux, au lieu de chercher à les rabaisser, les eût élevés bien plus haut que ne pourra jamais le faire toute la protection du pouvoir. Une telle conduite eût été plus utile cent fois à la religion et à eux-mêmes que les missionnaires, le rétablissement des couvens et des neuvaines, les communions, les conversions et les amendes.

Puisqu'ils ont dédaigné ce triomphe, le plus beau et le plus réel qu'ils pussent obtenir, qu'ils profitent du moins des leçons de l'expérience. S'ils ne peuvent devenir tolérans, concilians et désintéressés, qu'ils feignent au moins de l'être ; s'ils n'ont point assez de raison et de sagesse pour renoncer à leurs prétentions immodérées, qu'ils cessent de les faire éclater et de s'en faire une sorte de mérite ; qu'ils se figurent bien que l'esprit des peuples est formé,

que l'empire des prêtres, réduit par la raison à ce qu'il eût toujours dû être, ne peut que déchoir par les accroissemens qu'on voudrait lui donner, et que cette conviction dissipe, s'il est possible, les fumées ambitieuses qui enivrent depuis les princes de l'Eglise jusqu'au plus ignoble prestolet. Dans un moment où les Français, ramenés par le malheur aux principes du bon et du juste, reconnaissent les dangers d'une ambition qui avait pour but et pour excuse la gloire et la puissance de leur patrie, on ne doit pas s'attendre qu'ils soient indulgens pour une ambition d'un autre genre, qui, loin d'avoir la même excuse et le même but, ne peut fonder ses succès que sur l'avilissement de la nation.

Enfin, à voir la manière dont le clergé cherche à sapper tout ce que la révolution a consacré, dont il désapprouve toutes les démarches du Gouvernement, dont il l'accuse même d'adopter les principes révolutionnaires, dont il se roidit contre le

torrent de l'opinion, on pourrait finir par conclure qu'il a des intérêts diamétralement opposés aux institutions modernes, et que son existence est incompatible avec leur maintien. Cette conclusion est celle qui s'offre naturellement quand on voit les efforts publics ou cachés, les moyens dangereux ou ridicules, les tiraillemens continuels par lesquels il tâche de faire dévier le vaisseau de l'Etat du point vers lequel il s'avance escorté des vœux et des remercîmens de la France. Cette conclusion ne serait pas juste; mais ses effets seraient funestes. Il dépend du clergé de la rendre impossible, et c'est ce qu'il fera en ouvrant les yeux sur ses véritables intérêts : il sentira le danger de placer les Français dans la nécessité de choisir entre lui et la liberté; car il peut voir, d'après la marche de l'opinion publique, que ce n'est pas à la liberté que les Français renonceraient.

FIN.

# NOTICE

Des Ouvrages Nouveaux qui ont paru depuis le 1er Novembre 1817, chez L'huillier, Libraire-Éditeur, rue Serpente, n° 16.

Tous les ouvrages marqués d'un astérisque * n'ont point été annoncés par aucuns journaux.
Nota. *On est prié d'affranchir les lettres de demandes et l'argent.*

De l'organisation de la force armée en France, considérée particulièrement dans ses rapports avec les autres institutions sociales, les finances de l'état, le crédit public, etc., etc., présentée aux chambres, en leur cession de 1817, aux électeurs, aux gardes nationaux, etc.; par H. de Carrion-Nisas; 1 vol. in-8.: prix, broché, 6 fr., et 7 fr. 50 c. franc de port.

* Le Cri des peuples, adressé au Roi, aux Ministres, aux Maréchaux, aux Pairs, aux Députés, aux Magistrats, à tous les Français; par Alexandre Crevel, 2e édition; 1 vol. in-8.: prix, broché, 2 fr. 50 c., et 3 fr. franc de port.

* Le Cri des auteurs, adressé au conseil des Ministres, sur les abus de la liberté de la presse, le silence de notre législation politique, relativement aux droits des écrivains et des journalistes, et sur la responsabilité des ministres; par le même; in-8.: prix, broché, 1 fr. 25 c., et 1 fr. 50 c. franc de port.

* Le Don Quichotte moral et politique; par Esneaux, in-8., nos 1 et 2: prix, broché, 5 fr., et 6 fr. franc de port. — Le n° 3 est sous presse.

* Sur le Concordat de 1817; par J. Henri la Salle, *première vue*; in-8°: Prix, broché, 1 fr. 50 c., et 1 fr. 80 c. franc de port. — La *deuxième vue* est sous presse, et la *troisième* comprendra l'analyse des débats qui auront lieu dans les deux Chambres sur le concordat.

Du Concordat sous les rapports politiques; in-8.: Prix, broché, 1 fr., et 1 fr. 15 c. franc de port.

Réflexions sur le projet de loi concernant la liberté de la presse, présenté à la Chambre des Députés; par M. le Garde-des-Sceaux, le 17 novembre 1817; in-8.: prix, broché, 60 c., et 75 c. franc de port.

Les Causeries des salons sur la liberté de la presse; 1 vol. in-8.: prix, broché, 3 fr., et 3 fr. 60 c. franc de port.

* L'Homme gris ou petite chronique; in-8., nos 1 et 2: Prix, 1 fr., et 1 fr. 15 c. franc de port chaque n°. *Nota.* Cet ouvrage piquant sera publié par numéro tous les quinze jours; le premier a paru au commencement de décembre.

Examen des principes émis par les membres de la majorité et de l'opposition de la chambre des députés pendant la session de 1816; par L. T.; in-8.: prix, broché, 2 fr. 50 c., et 3 fr. franc de port.

* Essai sur la politique de la nation anglaise et du gouvernement britannique; par C. A. Scheffer, auteur du *Tableau politique de l'Allemagne*, et des *Essais sur quatre grandes questions politiques*; in-8.: prix, broché, 2 fr., et 2 fr. 50 c. franc de port.

* Considérations sur l'État actuel de l'Europe; par Le Même; in-8.: prix, broché, 2 fr, et 2 fr. 50 c. franc de port.

* Voyage d'un Étranger en France pendant les mois de novembre et de décembre 1816, 3e édition; 1 vol. in-8.: prix, broché, 3 fr., et 3 fr. 60 c. franc de port.

* Le Paysan et le gentilhomme, anecdote récente, par l'auteur du *Voyage d'un Étranger*; 2e édition; 1 vol. in-8.: prix, broché, 2 fr. 50 c., et 3 fr. franc de port.

## *Sous-presse, pour paraître incessamment.*

Jérôme le rond, ou Mémoires politiques et moraux d'un petit électeur de Paris, sur le passé, le présent et l'avenir; par Crevel; 1 vol. in-8.

Le Cri des consciences et la jérémiade d'un moraliste sur la résurrection du concordat de Léon X et de François Ier; par le même; in-8.

Entretien sur le caractère que doivent avoir les hommes appelés à la représentation nationale; par l'auteur du *Paysan et le Gentilhomme*; in-8.

Qu'est-ce que le clergé dans une monarchie constitutionnelle, ou de l'Église selon la Charte, suivi de réflexions générales sur les mœurs actuelles; par M. le chevalier Bail: auteur des *Juifs au 19e siècle*; 1 vol. in-8.

Considérations nouvelles sur l'imprimerie, ou de l'influence de cette découverte sur la liberté des peuples; par A. Tissot; in-8.

## AVIS.

*On peut se procurer chez le même Libraire-Éditeur, toutes les nouveautés politiques et littéraires qui ont paru et paraissent journellement; de même qu'il se charge de remplir toutes les commissions de librairie en tous genres qu'on voudra bien lui adresser; il les expédiera de suite par la voie qu'on lui indiquera.*

Les lettres et l'argent *doivent être affranchis.*